

Garderie

Les inscriptions seront reçues en mairie, nous aurons dans la presse avisera les intéressés.
L'ouverture de la garderie ne pourra être envisagée que si le nombre d'enfants inscrits est suffisant.

M. Henry Jacques se mettra en rapport avec M. le Curé pour examiner dans quelles conditions une salle offrant toutes garanties pourrait éventuellement être mise à la disposition de la garderie. Les frais éventuels résultant de la location de cette salle seraient inclus dans la redevance journalière réclamée aux parents. Le Maire étant l'auteur d'une proposition d'un jeune éducateur, des cours d'éducation physique pourraient être envisagés certains soirs en cours de semaine dans cette même salle.